

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 004-566/11/BC**

**■ Approbation d'une convention avec GRT Gaz de mise à disposition des données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de transport de gaz naturel.**

**DIFRA 11/6938/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le travail confié en début d'année à l'Inspection Générale sur la gestion des redevances liées aux réseaux souterrains occupant les domaines publics de Marseille Provence Métropole a montré le manque de connaissance de ces différents réseaux. Si les réseaux d'eau et d'assainissement sont relativement cartographiés, les réseaux de gaz, d'électricité et de télécommunications sont loin d'être recensés.

La multitude des types de réseaux, des opérateurs avec notamment la libéralisation des Télécom, la dispersion des informations entre les Communes et les différents services de Marseille Provence Métropole rendent difficile la récupération de données liées à ces réseaux.

Or, que ce soit pour les redevances, que ce soit dans le cadre des études projets d'interventions sur voirie, ou pour répondre aux demandes de travaux (DT) ou pour les Déclarations d'Intentions de

Commencement de Travaux (DICT), les services ont de plus en plus besoin de ces informations et de manière géo-localisées.

Les gestionnaires de réseaux doivent aux collectivités traversées, communication du tracé des réseaux dorénavant sous format numérique géo-référencé (cf. le décret de 1991 portant sur les DR/DICT en cours d'évolution, la création du guichet unique de l'INERIS en décembre 2010, le décret sur les précisions de géo-référencement des patrimoines respectifs...).

En outre, des accidents récents en matière de sécurité Gaz ont entraîné une mobilisation sur ce sujet avec la mise en place de ce guichet accessible dès aujourd'hui par internet où doivent être versées toutes les demandes de travaux (DT) et déclarations d'intention de travaux à partir de 1<sup>er</sup> avril 2012.

Face à ses nouvelles obligations, les gestionnaires de réseaux montent peu à peu des conventions de mise à disposition de ces données vers les collectivités locales.

En parallèle, l'élaboration du SCOT de Marseille Provence Métropole et des différents projets d'urbanisme ont montré récemment la nécessité entre autres de récupérer le tracé du réseau de transport de gaz pour prendre en compte les risques éventuels en matière de sécurité.

C'est pourquoi, suite à des contacts avec GRT GAZ, gestionnaire des infrastructures de gaz au niveau national, un projet de convention de mise à disposition à titre gratuit a été élaboré afin de récupérer annuellement les données géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de transport de gaz naturel dans le but d'être intégrées au sein du Système d'Information Géographique (SIG) de Marseille Provence Métropole.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues **les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de signer une convention entre GRT GAZ et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en vue de pouvoir utiliser ces données.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec GRT GAZ, concernant la mise à disposition annuelle gratuite des données géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de transport de gaz naturel.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférent.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie  
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI